

Compte rendu de séance

Séance du 24 Février 2021

L' an 2021 et le 24 Février à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de LE GUILLOU Grégory, Maire de la Commune.

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, BOURNIGAL Virginie, CADIOU Élodie, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick, LE FOLL Méline, REDON Christiane, MM : COZIEN Arnaud, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, LE MOIGNE Nicolas, PLASSART Adrien

Excusés : DANIEL Christophe, CALON Myriam, LE FOLL Méline (arrivée en cours de séance à 18h45, n'a pas participé au vote des deux premières délibérations)

En raison de la crise sanitaire actuelle et du couvre-feu à 18h, l'audio de cette séance fut retransmis en direct via les réseaux sociaux afin de garantir le caractère public de cette réunion.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13 (12 pour les deux premières délibérations de la soirée)

Date de la convocation : 18/02/2021

Date d'affichage : 19/02/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE
le : 25/02/2021

et publication ou notification
du : 26/02/2021

A été nommé(e) secrétaire : COZIEN Arnaud

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- 1) *Acceptation fonds de concours accordés par Monts d'Arrée Communauté. - 001-2021*
- 2) *Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la rénovation des vestiaires du stade au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) - 002-2021*
- 3) *Adhésion à la convention en énergie partagée avec l'Agence Locale de l'Énergie (ALECOB) - 003-2021*
- 4) *Création de la commission Culture, Patrimoine, Tourisme, Sports & Loisirs - 004-2021*
- 5) *Demande de subvention du CLIC de Carhaix*
- 6) *Ruelle de l'église : rue barrée -> point sur la situation*
- 7) *Délégations du conseil au maire : point sur les actions menées depuis la dernière séance de conseil.*

Dès l'ouverture de la séance, une minute de silence fut observée par les élus en la mémoire de Monsieur Bernard Walters surnommé « Byn », parti samedi dernier et qui avait participé à faire rayonner notre commune pendant plus de 40 années. Toutes nos condoléances vont à sa famille et à ses proches.

Acceptation fonds de concours accordés par Monts d'Arrée Communauté. réf : 001-2021

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la pratique de fonds de concours est prévue à l'article L.5214-16 V du C.G.C.T. Le principe de fonds de concours a été redéfini par l'article 186 de la loi n°2006-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

Le versement est autorisé sous trois conditions :

- le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer un équipement
- le montant total des fonds de concours ne peut pas excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours
- le fonds de concours doit donner lieu à délibération concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Notre commune a présenté une demande auprès de Monts d'Arrée Communauté qui se présente ainsi :

Commune de Plouyé

OBJET	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement	FDC sollicités
Matériel et mobilier	6 323,98€	0,00€	6 323,98€	3 161 €
Travaux de voirie	39 525,06€	0,00€	39 525,06€	19 762 €
Total	45 849,04€	0,00€	45 849,04€	22 923 €

Le conseil communautaire lors de sa séance du 5 février 2021, a décidé de verser l'intégralité du fonds de concours sollicité, aussi, il est demandé aux membres du conseil municipal, d'accepter ou non le versement de ce fonds de concours d'un montant de 22 923€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter le fonds de concours octroyé par Monts d'Arrée Communauté.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la rénovation des vestiaires du stade au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) réf : 002-2021

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation des vestiaires du stade municipal. Il présente un devis s'élevant à 11 525€ HT soit 13 830€ TTC

Monsieur le Maire propose de présenter ce dossier au titre de la DETR 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **accepte** ce projet,
- **sollicite** une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - Programmation 2021 à hauteur de 50% (soit 5 762€),
- **autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires,
- **donne délégation de signature** à Monsieur COZIEN Amaud, 3ème adjoint délégué aux finances en cas d'empêchement de Monsieur le Maire,
- **s'engage** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **souhaite inscrire** ces travaux au budget communal

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Adhésion à la convention en énergie partagée avec l'Agence Locale de l'Énergie (ALECOB) réf : 003-2021

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à la convention au conseil en énergie partagé avec l'Alecob. Cette convention permet notamment de bénéficier de bilans annuels sur les consommations énergétiques des bâtiments appartenant à la collectivité et d'un accompagnement pour la réalisation des travaux énergétiques (aide à la décision, aide pour les demandes de subventions et pour les dossiers de certificat d'économie d'énergie...)

Elle peut également assister la commune pour l'amélioration de la qualité de l'air des bâtiments.

Il est précisé que l'Alecob est aussi un service ouvert à tous les administrés pour des conseils en travaux de rénovation énergétique.

La cotisation annuelle est fixée à 1.20€ par habitant soit 816.00€ par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE à l'unanimité des membres présents, d'adhérer pour trois ans à la convention au conseil en énergie partagé avec l'Alecob pour un montant de 816.00€ par an ;
- NOMME Monsieur Arnaud COZIEN, 3ème adjoint au Maire, "responsable énergie", interlocuteur de l'Alecob.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Création de la commission Culture, Patrimoine, Tourisme, Sports & Loisirs réf : 004-2021

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,

Monsieur le Maire propose de créer une commission Culture, Patrimoine, Tourisme, Sports & Loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de créer** une commission Culture, Patrimoine, Tourisme, Sports & Loisirs qui sera composée de 6 membres élus et d'un président, le Maire étant président de droit.

- **de désigner** les membres suivants pour y siéger : Grégory LE GUILLOU, Président, Nicolas LE MOIGNE, Christophe DANIEL, Katalin BORONKAI, Stéphanie CHARBUILLET, Virginie BOURNIGAL et Adrien PLASSART.

Certifié conforme au registre des délibérations.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention du CLIC de Carhaix :

Délibération reportée à une date ultérieure en raison du manque d'informations.

Ruelle de l'église, route barrée : point sur la situation :

Monsieur le Maire explique que le bâtiment cadastrée AB n°60 qui bloque encore actuellement l'ouverture de la voie vient d'être vendu. La ruelle est bloquée depuis mars 2018, les riverains s'impatientent ce qui est amplement compréhensible.

Point positif : des travaux sont actuellement en cours de réalisation par les nouveaux propriétaires. Un nouveau point sera effectué lors de la prochaine séance prévue mi-mars.

Délégations du conseil au maire : point sur les actions menées depuis la dernière séance

Monsieur le Maire explique que depuis la dernière séance, il a eu notamment le retour positif de l'Académie concernant le dossier de l'école numérique pour un montant prévisionnel de 9 967€ TTC qui devrait être subventionné à hauteur de 4 153€ exactement, mais ce point sera détaillé par Monsieur Le Moigne qui en reparlera plus en détail dans les questions diverses.

Acquisition également d'une serre pour les besoins de l'école. Cette serre revient à 560€ TTC et permettra aux enfants d'être associés aux menus proposés à la cantine. Élodie, notre cantinière, espère la voir montée d'ici la rentrée de mars avec l'aide des agents de la voirie.

Questions diverses :

- *Point sur la campagne de vaccination contre la COVID-19*

Monsieur le Maire : Je laisse la parole à Annick qui s'est chargé du dossier.

Madame Labeyrie : Merci Grégory. Je tiens tout d'abord à remercier Christiane qui m'a été d'une grande aide dans ce dossier, notamment, pour appeler les gens ou encore pour les transporter. Non, franchement Christiane tu t'es

montrée disponible en passant également trois matinées avec moi en mairie et tu m'as rendu bien service. Et il n'y a pas que ça, tu étais également présente pour ramasser les poubelles au cimetière durant les arrêts de travail du personnel technique et sans parler de l'aide apportée au niveau des stations d'épurations... Tu as œuvré pour la commune bénévolement et je tenais à ce que cela soit souligné vraiment et surtout je tenais encore une fois, à te remercier. Alors concernant la vaccination contre la COVID-19, ce fut très compliqué pour la bonne raison que Plouyé n'était pas concernée par cette campagne. Seules les communes de La Feuillée et de Huelgoat l'étaient. Personnellement, je l'ai découvert dans le journal et je me suis demandée mais pourquoi ? On a envoyé un mail à la Sous-Préfecture de Châteaulin dès le matin mais il est resté sans réponse. L'après-midi, j'ai donc appelé la Préfecture pour savoir où on en était car en attendant, la mairie était inondée d'appels d'habitants ne comprenant pas pourquoi à Huelgoat il y avait une campagne de vaccination mais rien à Plouyé... Je pensais que nous étions carrément rayés de la carte. En mairie nous avons déjà une vingtaine d'inscriptions et la Préfecture m'a répondu que nous étions à 15 km de Carhaix et que par conséquent, nous n'étions pas concernés par cette campagne.

Les gens de Plouyé n'avaient qu'à se débrouiller, prendre leurs rendez-vous sur Doctolib alors que la prise de rendez-vous sur le site était impossible, il n'y avait aucune disponibilité.

Voyant cela nous avons dit à la Préfecture que nous appartenions à Monts d'Arrée Communauté au même titre que La Feuillée et Huelgoat et que notre population comprenait un bon pourcentage de personnes âgées de plus de 75 ans, sans compter les personnes dites sensibles. La personne de la Préfecture m'a dit qu'elle allait se renseigner et un peu plus tard dans l'après-midi, Gaëlle reçoit un mail de la Préfecture nous annonçant une vidéoconférence organisée par la Préfecture et l'ARS le lendemain soir à 18h et nous y étions conviés. Lors de cette visio, on a appris qu'il allait y avoir 490 doses pour l'ensemble de la ComCom. Le jeudi matin, Gaëlle reçoit un coup de fil du Docteur Pham, pompier et médecin qui nous annonce que nous aurions 50 doses. On nous prenait avec Huelgoat et 131 doses de vaccins pour Huelgoat. Bon on se dit chouette, on a 30 personnes à chercher pour faire le quota et c'est là que Christiane est venue m'épauler. La sélection s'est faite à partir des personnes les plus âgées et celles à risques dont nous avons connaissance. On a également effectué un petit tirage au sort pour nous aider à faire un choix. On a appelé les 50 personnes pour les informer de la campagne et des horaires mais ensuite il a fallu les recontacter pour leur annoncer qu'en fait il n'y avait plus que 25 de prises suite à la nouvelle annonce de la Préfecture. Du coup, j'avoue que j'appréhendais un peu car je me disais que les 25 qui n'étaient plus retenues n'allaient pas apprécier et je les comprenais. Et donc en fait hier, il y a eu la première séance de vaccination au Huelgoat. On avait 25 personnes hier. Christiane en a transporté quelques-unes, moi aussi. Entre nous soit dit, le personnel soignant et les pompiers étaient vraiment géniaux, d'une grande gentillesse, aimables avec nos anciens, très accueillants, non vraiment, ils faisaient le maximum pour mettre à l'aise. Et hier matin, Gaëlle nous dit qu'elle avait reçu un nouvel appel du docteur Pham toujours pour nous annoncer 26 nouvelles doses pour Plouyé disponibles le 2 mars prochain toujours à Huelgoat. Et donc hier matin, nous avons rappelé les 25 personnes non retenues la dernière fois pour leur dire qu'elles étaient finalement convoquées le mardi 2. Donc nous aurons actuellement 51 personnes de vaccinées sur Plouyé.

Par contre, maintenant si vous avez des personnes dans votre entourage qui n'auraient pas bénéficiées de ces campagnes et qui répondent aux critères de sélection, (75 ans et plus et/ou personne sensible avec certificat médical) n'hésitez pas à prendre contact à la mairie parce-que le docteur Pham nous a dit de lui envoyer une liste et ainsi il pourra peut-être faire un regroupement avec Huelgoat ou autre pour une troisième campagne.

Madame Redon : Pour l'envoyer à l'ARS pour que l'ARS constate que nous avons encore des besoins et comme ça ils pourront relancer une troisième campagne.

Madame Labeyrie : Oui voilà où on en est... Mais cela n'a pas été sans mal. Un jour on te dit blanc et le lendemain c'est l'inverse. Rien que la seconde campagne, un jour on nous dit le 2 mars et dans l'après-midi on nous annonce le 5 pour finalement quand on les appelle, constater que c'est une erreur et que la date du 2 est bien la bonne... Heureusement que nous n'avions pas encore appelé les gens. Il y a de quoi s'y perdre et pour les organisateurs aussi je comprends que ce n'est pas facile...

Monsieur Dubos : Il y a trop d'intervenants là-dedans...

Madame Labeyrie : Oui mais déjà je suis contente car nous sommes parvenus à avoir 51 doses.

Madame Charbuillet : Il y aura un rappel ?

Madame Labeyrie : En effet, le rappel aura lieu le 23 mars pour le premier groupe, qui a déjà reçu sa convocation le jour de la vaccination. Le premier groupe c'était le vaccin Moderna donc il faut absolument qu'ils fassent ce rappel car le prochain, c'est le vaccin Pfizer ce qui n'est pas la même chose. Ce sera à surveiller. On ne peut mélanger les vaccins.

Madame Charbuillet : En début de semaine je suis disponible donc si tu as besoin. Lundi, mardi c'est bon pour moi.

Madame Labeyrie : Mardi peut-être comme Christiane n'est pas disponible...

Madame Charbuillet : Si tu as besoin pour appeler ou pour aller chercher, je suis disponible.

Madame Labeyrie : Je sais pour le moment que j'ai une personne à prendre... mais peut-être qu'il y en aura d'autres qui le demanderont...

Madame Redon : Odette peut-être...

Madame Charbuillet : Prévenez-moi un peu avant que je nettoie ma voiture (rires)...

Madame Labeyrie : Oui oui (rires) On aura une autre à surveiller donc...

Madame Redon : Elle conduit normalement

Madame Labeyrie : Oui mais elle risque d'oublier le rendez-vous c'est ce qui me tracasse... Enfin voilà ce que nous pouvions dire, déjà dans l'ensemble les gens sont contents mais cela n'a pas été sans mal.

Monsieur le Maire : Bien je remercie Annick et Christiane pour le travail réalisé et maintenant passons au second point de ces questions diverses à savoir l'école numérique. Je laisse la parole à Nicolas.

- Point sur l'école numérique :

Monsieur Le Moigne : Merci Greg. Si vous vous souvenez, c'est un sujet qui a commencé au mois d'août l'année dernière lors de notre première réunion de conseil où nous avons soumis un dossier sur le fil. À ce moment-là c'est Christophe et Arnaud je crois, qui s'étaient occupés de faire la demande avec l'aide de Gaëlle et cela s'était vraiment fait sur le fil parce-qu'il y avait une date limite qui était tout d'abord fixée au 31 juillet mais compte tenu du report des élections et ainsi de suite, le temps de prendre connaissance des dossiers, la date fut repoussée au 31 août. Nous avons eu le retour début janvier sur le fait que la demande de subvention était acceptée pour un montant de 4 153€. Cette subvention elle fut calculée sur la base du projet que nous avons envoyé à ce moment-là. On avait qu'un seul chiffrage à ce moment-là. Entre temps, j'ai obtenu cinq chiffrements complémentaires. Donc on dispose de six chiffrements pour l'école numérique.

Quand on parle d'école numérique, je me suis aperçu en me lançant dans le sujet que c'est un sujet assez vaste. Par défaut, au début du projet on pensait tablettes quoi, voilà, mais l'école numérique cela va bien au-delà. Ce n'est pas que les tablettes, c'est aussi des tableaux numériques, c'est aussi des vidéoprojecteurs numériques, mais c'est aussi tout un tas d'objets qui sont sans écran parce-que vous savez qu'avec les petits il y a toujours cette ambivalence entre le fait qu'il faut qu'ils puissent vivre avec leur temps et qu'ils apprennent à maîtriser les outils numériques à l'école. On pense toujours tablette, informatique, mais d'un autre côté il y a le fait que : attention les enfants sont beaucoup trop exposés aux écrans de façon générale. Donc quand on parle d'école numérique, il faut savoir qu'il y a les classiques, tablettes et PC, mais il y a aussi, tout un tas de jeux collectifs sur la base du numérique. Je vais vous donner quelques exemples, ils font des petits robots qui sont programmés, c'est une programmation assez simple. Comment ça se programme, et bien vous mettez en place par exemple des étiquettes de couleurs et le robot, lorsqu'il va sur cette étiquette de couleur ou sur une forme particulière, et bien cela déclenche une action. Et donc les enfants, ce qu'ils doivent faire tous ensemble c'est de construire un circuit et assembler des tâches pour que le robot puisse les exécuter et voir s'il se comporte convenablement. Donc voilà. Nous avons été en contact avec un expert du numérique qui est nommé sur chaque département et qui lui nous conseille malgré tout de commencer par partir sur des tablettes sachant que celles-ci peuvent être utilisées dans les deux classes du coup, ce que nous avons en chiffrage c'est un lot de 15 tablettes qui sont partageables et du coup sur ces tablettes il y a des applications dédiées, sécurisées pour que les enfants n'atterrissent pas sur n'importe quel site hein, je me comprends, il suffit qu'il y en ait un qui a le doigt qui glisse et qui tape sur la lettre « x » (rires), s'il n'y a pas de filtre derrière cela pourrait déraper et du coup la solution numérique intègre plusieurs choses, c'est vraiment une solution complète pas seulement matérielle. C'est des services, de la protection, la fourniture d'applications dédiées. Il y a des points intéressants, c'est qu'en fonction du niveau des enfants, chacun a sa tablette pour un moment donné dans la classe et les exercices sont adaptés au niveau de l'enfant. Donc l'institutrice elle peut faire travailler un enfant sur les maths si les maths sont son point faible pendant qu'un autre travaille sur la lecture par exemple, s'il y a besoin. C'est différencié et l'institutrice, elle, dispose d'un PC ou d'une tablette maître qui lui permet de voir ce que fait chaque enfant et de leur donner des exercices à faire. C'est-à-dire qu'elle voit quand les enfants ont terminé, elle voit leur niveau d'avancement. Du coup, il nous restera à faire le choix précis de la solution que nous retenons mais nous avons cette première subvention.

En parallèle de cela, avant la fin du mois de mars, il faut que nous remplissions un deuxième volet qui a été décidé pour les subventions numériques 2021 qui est décomposé de façon différente par rapport à celui de 2020. Celui de 2020 ne prenait pas en compte les services par exemple, ce n'était que du matériel, alors que celui de 2021 prend en compte les services : maintenance, assistance, mais aussi l'installation du matériel. Du coup, je dois m'occuper d'ici à la fin du mois de mars, de remplir cette deuxième demande de subvention qui devrait nous apporter un complément, je vous ai parlé de 15 tablettes mais pour être précis c'est 15 tablettes pour les élèves et 2 tablettes pour les instits. Des tablettes plus techniques pour les institutrices, et dans le deuxième volet, ce que j'imagine

pouvoir soumettre au chiffrage cette fois, c'est une demande plus spécifique pour un vidéoprojecteur interactif avec la possibilité également d'avoir ces petits jeux collaboratifs dont je vous parlais tout à l'heure pour ce que ne soit pas que de l'écran, mais qu'il y ait du choix. Donc partant de ce postulat-là, l'école ne devrait pas être trop mal équipée je pense, sachant que la première subvention étant accordée, on peut tout de suite se lancer dans l'achat du matériel pour le premier lot.

Pour la deuxième subvention il y a quelques contraintes car il faut dépenser minimum 3 500€ par école et maximum 3 500€ par classe. Donc, nous on a deux classes, donc cela va se chiffrer entre 3 500 et 7 000€ et la subvention sera une proportion de ce chiffrage. Il existe déjà un tableau blanc numérique à l'école. Nous sommes allés faire un essai la semaine dernière. Au début on imaginait pour réduire un peu les coûts de faire une remise à niveau de ce tableau blanc numérique mais ce que nous pensons suite aux essais que nous avons fait c'est que si on fait cette remise à niveau dans deux ans il faudra le changer de toute façon. Donc, on le laisse en l'état, il sert comme tableau blanc pour faire des projections classiques et en plus il a une autre contrainte ce tableau, c'est qu'il est placé dans la salle informatique et non pas dans une salle de classe et du coup il aurait fallu le déplacer. Là on serait parti à mettre un vidéoprojecteur dans chaque classe et les tablettes mobiles d'une classe à l'autre en fonction des besoins. Tous les enfants ne feront pas de la tablette tous en même temps, c'est par groupe, je précise. Donc voilà, si vous avez des questions, n'hésitez pas ?

Madame Charbuillet : Les instits sont formées ?

Monsieur Le Moigne : Oui complètement, elles ont un référent et dans les chiffrages la plupart ne comprennent pas la formation puisque certains des acteurs disent que c'est tellement facile d'accès qu'une formation n'est pas nécessaire et d'autres au contraire prévoient l'installation et la formation mais quoiqu'il en soit, il y a un référent de l'Éducation Nationale du Numérique sur le département avec qui nous sommes en contact, que les institutrices peuvent appeler et dans les contrats ici que nous avons, il y a de l'assistance. Téléassistance ou assistance sur site, les deux se font. Après la difficulté que nous avons pour être totalement transparent, c'est que les instits qui sont là actuellement, ne seront sans doute plus présentes à la rentrée prochaine. On les a interrogées pour connaître leurs habitudes et savoir comment elles se positionnent car ce projet si c'est bien un projet qui doit être mené par la mairie, doit également être fait conjointement avec l'équipe éducative.

Madame Charbuillet : C'est un projet de l'Éducation Nationale ?

Monsieur Le Moigne : Oui bien sûr.

Madame Charbuillet : Donc normalement, elles ont des journées de formations prévues pour cela...

Monsieur Le Moigne : Oui mais ça c'est théorique, dans les faits ils n'arrivent pas à le faire, faut pas se leurrer, il n'y a qu'un seul référent pour tout le département donc ça limite un peu... Mais il est venu à Plouyé, il a regardé le tableau blanc, il a vu qu'il n'y avait rien, donc voilà, lui il est volontaire donc c'est forcément positif... De toute façon, si elles ont besoin d'aide, elles savent qu'elles peuvent aussi compter sur nous. On est là pour que ça marche. L'objectif de ce projet c'est que ça fonctionne.

Madame Charbuillet : Oui c'est ça.

Monsieur Le Moigne : Après la difficulté sera de savoir qui en septembre sera affecté à l'école et c'est là qu'on saura la pleine adhésion ou pas de l'équipe enseignante. Si l'inspection académique dit vous n'avez pas le choix, il faut utiliser les outils numériques parce-que c'est dans l'ère du temps, parce-que c'est dans les programmes, il n'y aura pas d'autre choix que d'y aller.

Monsieur le Maire : Merci Nico pour ce point complet, un petit point à présent sur les travaux d'élagage réalisés ces dernières semaines.

- Point sur les travaux d'élagage :

Monsieur le Maire : Ces travaux furent réalisés en vue de la pose de la fibre. On a fait tout le côté « montagne » que j'appelle ça un peu, de Kerivon jusqu'à Pen Ar Barrez en passant par Nezerdy et compagnie. Cela faisait longtemps que cela n'avait pas été fait. On a coupé pas mal de bois, les gens étaient contents. Ils seront contents également d'avoir la fibre bientôt. Les lignes sont dégagées maintenant et ce qui entraînera je l'espère aussi, à l'avenir, moins de coupure de courant et moins de coupure de téléphone. On a recensé quelques péripéties entre le mauvais temps, le verglas et sans compter notre intérimaire qui s'est cassé le bras sur le chantier. Il va mieux et devrait enlever son plâtre bientôt.

Monsieur Le Moigne : Semaine prochaine.

Monsieur le Maire : Et comme je le disais la fibre ne devrait plus tarder, puisque nous venons de recevoir une demande de voirie tout dernièrement. Ils vont commencer à enterrer de chez Jean-Jacques dans la quinzaine à venir je pense. Et ils feront de l'aérien après là où nous avons fait le lamier.

Passons à présent sur : la loi d'orientation des mobilités (LOM) – Transfert de compétence :

La loi LOM du 24 décembre 2019 impose le transfert de la compétence « mobilité » soit à la communauté de communes soit à la Région au plus tard le 01 juillet 2021. Cette compétence « mobilité » concerne le transport scolaire. Ce transfert de compétence ne va pas remettre en question les transports existants, ils pourront toujours être organisés par la commune mais il sera certainement nécessaire de mentionner sur une délibération ou dans une convention qui dispose de cette compétence. Bref voilà ce que je pouvais en dire pour le moment. Voilà, c'est fini pour les points du jour. Sinon, la date pour la prochaine réunion de conseil qui sera dédiée au vote du budget est arrêtée en accord avec Madame la perceptrice de Carhaix au mercredi 17 mars prochain à partir de 17h30. Donc si vous êtes disponibles. La date pour la commission des finances est fixée à vendredi 26 février à partir de 17h00 à la mairie donc les concernés savent déjà. Ceux qui veulent venir en plus sont les bienvenus. Il reste à définir la date de la commission voirie à fixer.

Monsieur Dubos : Quelle date conviendrait aux membres de la commission voirie ? Je proposais un samedi matin ?

Monsieur Le Moigne : Commission voirie : Jean-Jacques, Christophe, Adrien, Amaud, Élodie, et Fabien

Madame Charbuillet : Je croyais en faire partie mais je confonds avec la numérotation des villages.

Monsieur Dubos : En parlant numérotation, le dossier est complet et j'ai retourné aux services de La Poste après que nous l'ayons validé. Du coup, il doit partir à l'IGN pour la validation de l'adressage et après, une fois cette étape terminée, le travail se poursuivra avec l'achat des numéros et nous verrons comment organiser la suite. Car nous serons sans doute obligés d'aller en poser nous-mêmes, avec les employés communaux, directement chez certains habitants mais d'autres voudront acheter eux-mêmes leurs propres plaques pour en mettre des plus personnalisées. Donc voilà ce que je pouvais vous annoncer sur le sujet. Concernant la commission voirie, quelle date conviendrait le mieux à tout le monde ? Je privilégiais un samedi pour avoir tout le monde peut-être, à vous de voir.

Monsieur Cozien : On va devoir se rendre sur place ?

Monsieur le Maire : C'est mieux pour la photo !

Monsieur Dubos : Il faut faire le tour des routes pour savoir ce qui est fait et surtout ce qui reste à faire si on veut avoir un estimatif.

Monsieur le Maire : En semaine personne n'est dispo ? Un après-midi ? Ou matin cela n'a pas d'importance mais ainsi, Patrick G de Monts d'Arrée Communauté aurait lui aussi pu être présent avec la commission.

Madame Cadiou : Moi l'après-midi en semaine cela ne me dérange pas.

Monsieur le Maire : Si tout le monde n'est pas là ce n'est pas grave.

Monsieur Dubos : Arnaud ?

Monsieur Cozien : Cela dépend quand ?

Monsieur Dubos : Maintenant il fait jour bien plus tard mais c'est vrai qu'il y a le couvre-feu aussi... Sinon, je pense que le samedi c'est le mieux. Que pensez-vous du samedi 6 mars à 14h30 puisque samedi prochain tout le monde n'est pas disponible ? Bien c'est fixé au 6 alors.

Monsieur le Maire : Les points du jour sont terminés si quelqu'un a des questions diverses à rajouter ?

Monsieur Dubos : J'ai vu monsieur G (Monts d'Arrée Communauté) cet après-midi, et je lui ai fait faire un devis qu'il me donnera demain au plus tard. Un devis pour de l'enrobé en prévisionnel sur le tracé qui va de Kerbrad jusqu'à l'axe afin de savoir combien cela nous coûterait les 2,4km qu'il y a sur cette portion. Cette route est large, faut savoir qu'elle fait 6 mètres de large quand même.

Madame Labeyrie : Est-ce qu'il y a d'autres routes sur la commune qui nécessiteraient des travaux ?

Monsieur le Maire : Après ce qu'il faudra faire, c'est refaire des enrobés.

Madame Labeyrie : Donc ça veut aussi dire que notre réseau n'est pas si mal alors ?

Monsieur le Maire : Tout à fait oui.

Monsieur Dubos : D'ici le 6 je ferai un tour de la commune pour repérer comme cela si je vois quelque-chose on pourra samedi s'y rendre en priorité déjà.

Monsieur Diraison : Il y aura les fossés aussi à vérifier.

Madame Labeyrie : Oui j'allais le dire le bas-côté des routes...

Monsieur Dubos : Les fossés où il l'élagage vient d'être fait c'est prévu mais pour le moment l'équipe est occupée à Scrignac mais une partie de la route vers Kervelen sera faite ainsi que Lézélé et tout ça parce-que les fossés ont été bouchés avec le tracteur et le lamier. Mais ils me préviendront dès qu'ils pourront intervenir. Mais c'est noté, c'est prévu. Sinon, j'ai également fait refaire un devis que je suis allé chercher tout à l'heure pour l'installation du coffret électrique pour le marché et toutes les manifestations qui pourraient être réalisées sur la place de l'église dans le futur.

Au départ, nous souhaitions nous brancher sur le compteur de la mairie, en passant un câble par le toit mais le compteur de la mairie n'est finalement pas suffisamment puissant. Donc on m'a proposé l'installation d'un coffret avec 3 prises mono et un prise tri et après on choisira la puissance si on prend du 9 ou du 12 en fonction de l'utilité que nous en aurons. Et ce raccordement électrique, tout compris, fournitures et pose est estimé à 2 397.70€. Sachant que là-dedans il y a un câble cuivre de 30 mètres et si nous mettons le coffret à côté du coffret Edf qui se trouve à proximité des toilettes publiques, nous n'aurons pas besoin de ces 30 mètres. Ce qui nous ferait économiser dans les 200€.

Donc voilà pour l'électricité et la voirie.

Madame Labeyrie : Je ne sais pas si à la mairie vous avez vu que nous avons une jardinière qui a travaillé depuis lundi ?

Monsieur le Maire : Oui c'est les gros travaux à la mairie en ce moment. Les parterres sont nettoyés et de nouvelles fleurs sont plantées ça éclaircit énormément.

Madame Labeyrie : C'est vrai que son travail est impressionnant. Elle est aidée de nos deux agents de voirie, Bernard et Gildas qui avaient assez de mal à ramasser tout ce qu'elle coupe. La remorque est en action. C'est du beau travail, le jardin en avait bien besoin.

Madame Charbuillet : À l'IME ils font des plantes aussi.

Madame Labeyrie : Ah bon ? Je ne savais pas, je lui en parlerai, c'est une bonne idée. Là elle en a déjà acheté quelques-unes mais c'est bon à savoir.

Madame Charbuillet : Oui et même pour le fleurissement futur du bourg ça peut être intéressant... Ils peuvent aussi venir en atelier pour installer.

Madame Labeyrie : Oui c'est bon à savoir en effet.

Monsieur le Maire : Bien autre chose ?

Monsieur Dubos : On nous a également signalé que des lampadaires dans le bourg ne fonctionnaient pas correctement donc demain après-midi le SIECE passera et donc les lampes seront allumées dans l'après-midi demain pour une vérification générale.

Monsieur le Maire : Donc test lumière demain alors ? Très bien, s'il n'y a plus rien à rajouter, notre conseil touche donc à sa fin. J'espère que nos auditeurs ont passé une agréable soirée avec nous. Je vous laisse avec la météo d'Évelyne Dhéliat et vous souhaite à toutes et tous une bonne soirée. (rires de l'assemblée).

Séance levée à 19h45

En mairie, le 26/02/2021
Le Maire
Grégory LE GUILLOU

